



# Programme Social du Gouvernement 2019-2020

*Le social au cœur de l'action gouvernementale*



Mars 2019

## Une approche axée sur le bien-être social

La Côte d'Ivoire a réalisé, depuis la dernière décennie, une performance économique remarquable. Cependant, les Ivoiriens restent en forte attente des retombées concrètes des fruits de cette croissance et d'une redistribution plus importante de la richesse créée.

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 est une réponse à ces préoccupations fondamentales.

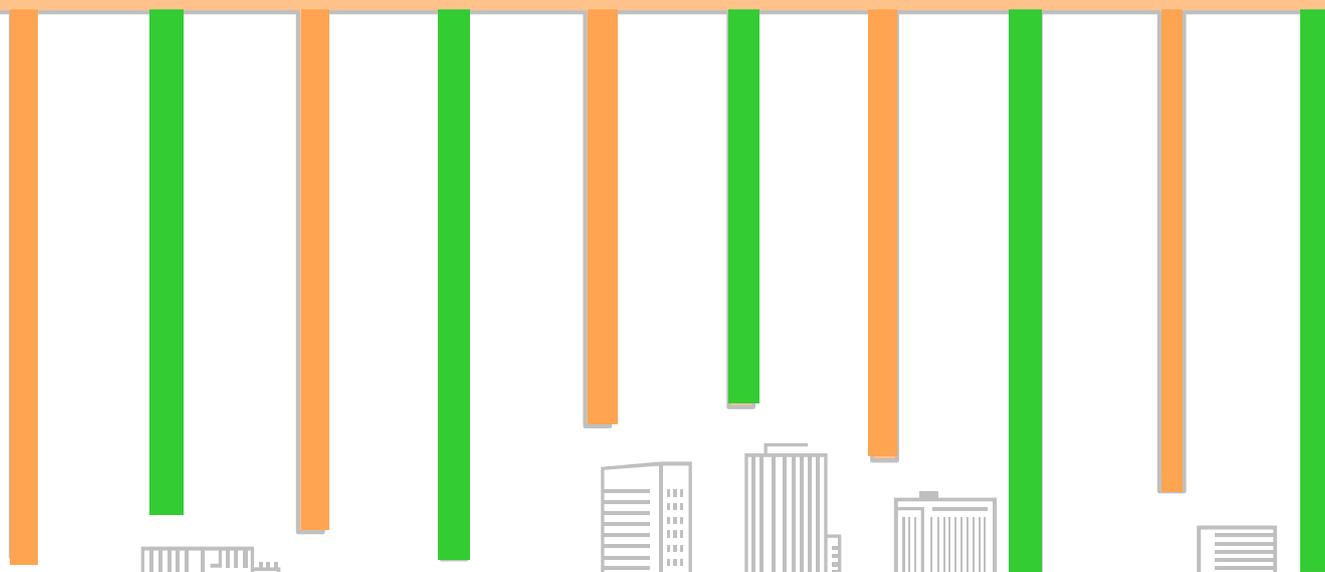
*De la croissance économique  
au ruissellement social*



## Sommaire

pages

Message de S.E.M. le Président de la République	4
Présentation du PSGouv par M. le Premier Ministre	5
Situation économique de la Côte d'Ivoire	6
Axes stratégiques et mesures phares du PS Gouv	7
Axe 1 : Fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale	9
Axe 2 : Renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants	13
Axe 3 : Favoriser l'accès des populations au logement, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation	15
Axe 4 : Accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable	18
Axe 5 : Créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire	19
Gouvernance du PSGouv	21
Annexe : Chiffrage du PSGouv	22





Depuis 2011, j'ai fait de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens une priorité. Dans ce cadre, j'ai engagé le Gouvernement à apporter des réponses à travers les Plans Nationaux de Développement 2012-2015 et 2016-2020.

Des progrès significatifs ont ainsi été enregistrés dans de nombreux domaines. Il s'agit notamment :

- du renforcement de la paix, de la sécurité, de nos Institutions et de l'Etat de droit ;
- des bonnes performances économiques de notre pays, qui se classe parmi les plus dynamiques du continent et du monde ;
- de la hausse des revenus de nos parents paysans, des fonctionnaires et des salariés du secteur privé ;
- d'un meilleur accès de nos populations aux services sociaux de base que sont l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation ;
- de l'amélioration de notre cadre de vie, grâce aux investissements massifs dans les infrastructures ;
- de la promotion des femmes et des jeunes dans l'administration et le secteur privé ;
- du rayonnement de la Côte d'Ivoire au plan international.

Cependant, conscient des attentes qui demeurent fortes dans le domaine du social, j'ai instruit le Gouvernement, lors de mon message à la Nation, le 6 août 2018, à l'effet de me proposer un Programme Social.

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) qui m'a été soumis vise à renforcer notre action sociale, en identifiant les mesures prioritaires qui permettent de garantir à tous, des résultats immédiats et durables. Il s'articule autour des cinq axes suivants :

1. fournir aux populations, des services de santé de proximité, et améliorer la protection sociale ;
2. renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants ;
3. favoriser l'accès des populations aux logements, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation ;
4. accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable ;
5. créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire.

D'un coût de 727,5 milliards de F CFA, le PSGouv couvre la période 2019-2020. Il traduit notre engagement à travailler, sans relâche, pour le bien-être de nos populations. Je voudrais donc réaffirmer ma détermination à suivre, personnellement, la mise en œuvre complète et satisfaisante de ce programme, avec toute la rigueur et la célérité requises.

Le PSGouv s'inscrit dans notre ambition de bâtir une Côte d'Ivoire prospère et en paix, où l'Etat assure à chacun de nos concitoyens, la sécurité, la santé, un égal accès à l'éducation, à un emploi valorisant, à un logement et un cadre de vie décent, dans le respect des libertés individuelles et collectives.

J'invite donc l'ensemble de nos compatriotes ainsi que les acteurs du PSGouv, à s'approprier l'esprit et le mode opératoire de ce vaste programme social, afin de contribuer activement et efficacement à sa mise en œuvre.

Je reste convaincu que grâce à l'implication de chacune et de chacun, nous parviendrons à relever, ensemble, les principaux défis auxquels nous sommes confrontés et consolider les progrès importants de notre pays, dans sa marche vers l'émergence.



En décidant de faire de 2019 « l'Année du Social », le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA veut traduire, en actes plus visibles, la volonté qui l'a toujours animé de veiller, chaque jour davantage, à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

En effet, j'ai noté avec la plus grande attention, avec l'ensemble des membres du Gouvernement, l'instruction donnée par le Chef de l'Etat de « renforcer l'action sociale, afin d'apporter le soutien de l'Etat à nos populations, notamment les plus vulnérables ». Dans ce cadre, le Gouvernement s'est mis immédiatement à la tâche et est pleinement mobilisé pour donner un contenu concret et perceptible de son action sociale dans divers domaines touchant au quotidien de nos populations, notamment les plus vulnérables.

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv), adopté en Conseil des Ministres, le 9 janvier 2019, constitue la réponse à cette instruction du Chef de l'Etat. A travers cet instrument, il s'agit d'identifier et de mettre en œuvre des mesures s'inscrivant dans le cadre du PND 2016-2020 et à impact social significatif, sur la base d'une approche participative, impliquant à la fois la société civile, le secteur privé et les partenaires extérieurs.

Dans cette démarche, j'ai particulièrement perçu dans le message du Président de la République, la volonté d'apporter une réponse à l'emploi-Jeune. En effet, cette question reste l'une des préoccupations fortes à laquelle le Gouvernement entend apporter des réponses satisfaisantes.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, je fais pleinement confiance au génie créateur de nos jeunes et à leurs capacités à proposer des solutions pour la création d'emplois stables, notamment par le développement de Start-Up, d'auto-emploi et de bénévoles. En outre, le Gouvernement est dans une démarche de renforcement du partenariat avec le secteur privé pour accélérer le rythme de création d'emplois.

Le PSGouv comprend 156 actions dont douze (12) mesures phares qui couvrent des domaines sociaux clés comme la santé et la protection sociale, l'éducation, l'emploi des jeunes ainsi que des femmes, la cherté de la vie, à travers notamment l'accès aux logements, à l'eau potable, à l'électricité, aux transports et aux biens de grande consommation.

Dans sa mise en œuvre opérationnelle, le PSGouv requiert l'adhésion et la participation de tous; chacun ayant un rôle à jouer : gouvernement, secteur privé, partenaires au développement, société civile et populations. Aux plans réglementaire et technique, nous avons également pris les dispositions appropriées pour une mise en œuvre efficace des activités retenues.

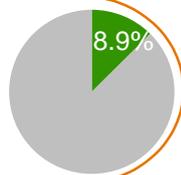
Ensemble, travaillons tous, sous la haute égide du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, à faire de notre chère Côte d'Ivoire, un pays dont les performances économiques déjà reconnues et saluées à travers le monde, se traduisent en une accélération du progrès social et humain.  
Je vous remercie.

**Amadou Gon COULIBALY**  
**Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

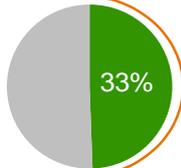
## La situation économique de la Côte d'Ivoire

Une performance économique supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, et figurant parmi les plus élevées au monde pour la période 2012-2017

**PIB:** Entre 2012 et 2017, le pays a connu une croissance annuelle moyenne de 8,9% (Croissance du PIB en volume), faisant de son économie la plus dynamique de l'Afrique de l'Ouest et l'une des plus performantes à l'échelle mondiale



**PIB par tête:** Le PIB par tête, en terme réel, a augmenté de 33% depuis 2012



**Le taux d'investissement global** est passé de 12,8% en 2012 à 19,5% en 2017, grâce à la fois aux secteurs public et privé

De 2012 à 2017, les taux d'investissement ont évolué comme suit :

Secteur public : 5,5% → 7,5%  
Secteur privé : 7,3% → 12 %

**La balance commerciale** a été maintenue excédentaire malgré l'accroissement des importations de biens d'équipement dans le cadre des projets d'investissement

**De réelles avancées économiques et sociales, mais le Gouvernement entend accélérer l'impact de son action dans les secteurs sociaux**



### Amélioration du climat des affaires.

Renforcement du classement de la Côte d'Ivoire dans le Doing Business : de la 167<sup>ème</sup> place à la 142<sup>ème</sup>, entre 2012 et 2017 (Gain de 25 places)

Un **taux d'inflation** en moyenne annuelle maintenu en dessous de la norme communautaire de 3% depuis 2012

Un déficit maîtrisé: Depuis 2012, le **déficit budgétaire** réalisé est inférieur au prévisionnel, grâce à la capacité institutionnelle de faire les ajustements dynamiques nécessaires selon l'évolution de la conjoncture

**Dettes Publiques** : un risque d'endettement modéré (FMI/Banque mondiale) et des ratios d'endettement largement en dessous du seuil communautaire de l'UEMOA

Le **revenu national** s'est accru de 80% entre 2012 et 2015 (source Banque mondiale)

**Politique de budgétisation** priorisant la lutte contre la pauvreté :

les dépenses sociales sont passées de 885,2 milliards de FCFA en 2010 (7,6% du PIB) à 2 290,9 milliards de FCFA en 2018 (8,8% du PIB)

**Inflexion de la pauvreté** : Pour la première fois, depuis 1984, le niveau de pauvreté est à la baisse. Le taux de pauvreté s'établit à 46 % en 2015, contre 51 % en 2011

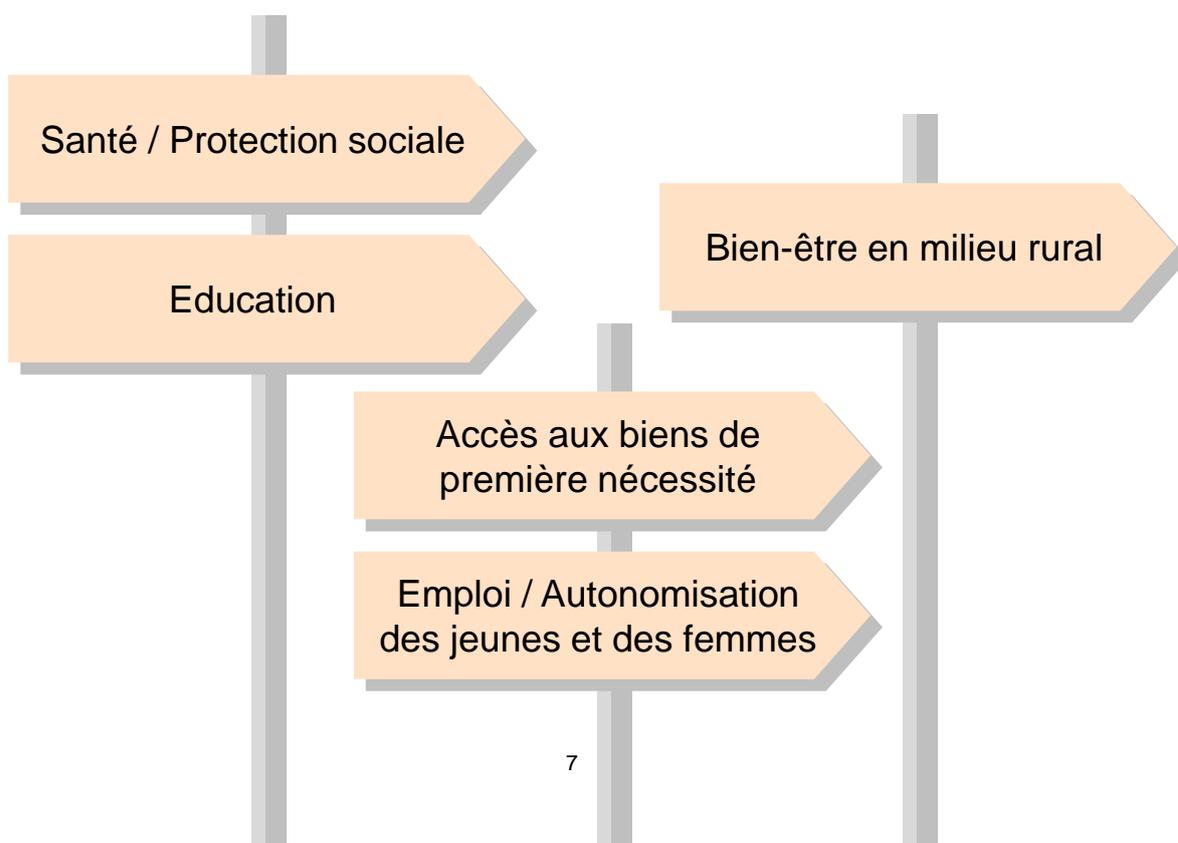


Pour une transformation sociale durable en Côte d'Ivoire :

## les 5 axes stratégiques du Programme Social du Gouvernement 2019-2020



Ces cinq axes prioritaires du Programme Social du Gouvernement mettent l'accent sur des domaines de progrès clés dans lesquels des résultats significatifs doivent être obtenus d'ici fin 2020 : **la santé ; la sécurité alimentaire ; la protection sociale ; l'accès au logement, à l'eau, à l'électricité, au transport, aux biens de grande consommation ; l'école ; l'employabilité et l'emploi ; les droits de la femme ; la vie en milieu rural ; et transversalement, la vie chère.**



## Ces 5 axes stratégiques sont déclinés en 12 mesures phares

La déclinaison de ces cinq (5) axes prioritaires a permis de recenser 156 actions, comprenant :

- ✓ 67 projets
- ✓ 57 mesures de réforme
- ✓ 32 diverses actions d'accompagnement de l'offre sociale

Parmi ces 67 projets, 12 ont été identifiés comme devant être prioritaires, car à impact large et rapide

### Axe 1

#### Santé/Protection sociale

- 1.1 Le renforcement du programme de gratuité ciblée
- 1.2 Le renforcement du Programme Elargi de Vaccination (PEV)
- 1.3 L'opérationnalisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- 1.4 L'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires du Programme de filets sociaux productifs

### Axe 2

#### Education

- 2.1 L'amélioration des conditions d'étude et d'encadrement des élèves
- 2.2 L'amélioration des conditions de vie des élèves en milieu scolaire par la construction de latrines dans les écoles des villages PLEV-FDAL

### Axe 3

#### Accès aux biens de première nécessité

- 3.1 La baisse du tarif social de l'électricité
- 3.2 L'accélération de l'accès à l'électricité par le renforcement du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) et du Programme Electricité Pour Tous (PEPT)
- 3.3 L'accélération du Programme des logements sociaux

### Axe 4

#### Emploi/Autonomisation des jeunes et des femmes

- 4.1 Le développement d'activités d'autonomisation en faveur des jeunes et des femmes : Entreprenariat des jeunes; Programme de mise en stage; Développement des compétences; THIMO et SWEDD

### Axe 5

#### Bien-être en milieu rural

- 5.1 Le renforcement du Programme d'accès à l'eau potable en milieu rural
- 5.2 La maîtrise des charges de transport sur les denrées vivrières, grâce au reprofilage sur tout le territoire national de 120 000 km de routes en terre et de pistes rurales



## Axe 1: Fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale.

### Mesure 1.1: Le renforcement du programme de gratuité ciblée



#### Description

Prise en charge médicale des populations vulnérables

La mesure de gratuité ciblée, qui concerne le renforcement d'un programme déjà existant et datant de 2012, vise la prise en charge médicale des populations vulnérables.

Elle concerne :

- **La femme enceinte non assurée et vulnérable** : prise en charge des consultations prénatales, des examens complémentaires (examens d'échographie et de laboratoire), de l'accouchement normal, des complications liées à l'accouchement, la gratuité de la césarienne
- **Les enfants âgés de 0 à 5 ans** : prise en charge des maladies les plus fréquentes au plan médical ainsi qu'au plan chirurgical
- **La population générale** : prise en charge des 48 premières heures des urgences médico-chirurgicales, le traitement du paludisme après confirmation du diagnostic



#### Résultats attendus

- La prise en charge gratuite de toutes **les femmes enceintes non assurées** par les centres de santé publique depuis les consultations prénatales jusqu'à l'accouchement
- La prise en charge au plan médical et chirurgical de **tous les enfants de 0 à 5 ans atteints de maladies identifiées fréquentes**
- La couverture **des premières 48 heures de tous les cas d'urgence** médico-chirurgicale nécessitant une prise en charge immédiate
- La prise en charge **de tous les cas de paludisme** après confirmation de diagnostic
- La prise en charge de tous les autres cas entrant dans le **périmètre de la gratuité ciblée**

## Axe 1: Fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale

### Mesure 1.2 : Le renforcement du Programme Elargi de Vaccination (PEV)

#### Description



Cette mesure concerne le renforcement d'un programme déjà existant qu'est le Programme Elargi de Vaccination (PEV). Il vise l'amélioration des indicateurs de la santé mère-enfant à travers notamment :

- ✓ La protection de tous les enfants de 0 à 11 mois contre 13 maladies
- ✓ La protection de toutes les femmes enceintes et leurs enfants à naître contre le tétanos maternel et néonatal

Ces dernières années, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait d'énormes efforts pour le renforcement du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Ces efforts, notamment la décision de l'achat anticipé des vaccins et consommables, ont permis de garantir une disponibilité à 100% de ces intrants clés du programme pour les années 2017 et 2018.

Cependant, des difficultés demeurent encore au niveau opérationnel pour l'atteinte des populations pour lesquelles ces vaccins sont mobilisés.

Ces difficultés entravent l'atteinte des objectifs assignés au programme. Face à cette situation, le renforcement du PEV de routine s'avère capital.



#### Résultats attendus

- La **protection de tous les enfants de 0 à 11 mois contre 13 maladies**: la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la fièvre jaune, l'hépatite virale B, les infections à haemophilus influenzae de type b, les infections à pneumocoque, les diarrhées à rotavirus, la rubéole et la méningite A
- La **protection de toutes les femmes enceintes et leurs enfants à naître** contre le tétanos maternel et néonatal

## Axe 1: Fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale.

### Mesure 1.3 : L'opérationnalisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

#### Description



Face au faible niveau de couverture contre le risque maladie qui est de 5%, Son Excellence Monsieur le Président de la République s'est engagé à garantir un égal accès à la santé des populations résidant sur le territoire national. Cet engagement s'est concrétisé par l'institution de la CMU par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014. La CMU est un système national obligatoire de couverture du risque maladie financé par une cotisation forfaitaire de 1000 FCFA par mois et par personne.

La CMU a pour objectif de garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire dans des conditions financières soutenables.

La CMU comprend deux régimes :

- **Un régime contributif**, dénommé Régime Général de Base (RGB) financé par les cotisations des assurés, qui vise la majorité de la population résidant en Côte d'Ivoire
- **Un régime non contributif**, dénommé Régime d'Assistance Médicale (RAM), qui vise les ménages économiquement faibles ou démunis et dans lequel l'Etat se substitue aux assurés pour le paiement des cotisations.

La gestion de ces deux régimes a été confiée à l'Institution de Prévoyance Sociale, dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014.

La mise en œuvre du régime général de base a débuté le 25 avril 2017 par une phase d'expérimentation avec les étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics et privés estimés à 150 000 étudiants.

Pour ce qui est du régime d'assistance médicale, le processus de prise en charge des prestations des personnes économiquement faibles a démarré le 22 novembre 2018.

Les acquis de la phase expérimentale permettent d'envisager l'extension de la CMU selon le principe de la généralisation progressive, avec le démarrage des cotisations à partir du mois d'avril 2019 et les prestations en juillet 2019.

Dans l'optique de la maîtrise du système, l'Etat a opté pour une carte individuelle permettant le contrôle biométrique lors de l'accès aux prestations.



#### Résultats attendus

- **Passer d'un taux de couverture du risque maladie de 5 à 17%** de la population dès la première année de la généralisation
- Faciliter à toute personne résidant en Côte d'Ivoire, l'accès aux prestations à moindre coût **par la prise en charge de 70% de leurs frais médicaux**
- Permettre aux populations les plus défavorisées d'accéder à des soins de santé de qualité **par la prise en charge à 100% de leurs frais médicaux**
- Mettre à niveau le système de santé par la réhabilitation, l'équipement de 301 établissements sanitaires de premier contact en 2019 et la modernisation du système hospitalier
- Rendre disponibles les médicaments sur toute l'étendue du territoire national et les rendre accessibles **par une réduction d'au moins 30% sur le prix des médicaments** vendus dans le public et le privé

## Axe 1: Fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale

### Mesure 1.4 : L'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires des filets sociaux productifs



#### Description

La mesure de renforcement du programme des filets sociaux productifs sera mise en œuvre à travers un programme qui est constitué de 03 composantes :

- Transfert monétaire : Le projet consiste à octroyer des transferts monétaires directs de l'ordre de 144 000 FCFA/an au profit de ménages pauvres sur l'étendue du territoire. Le projet ambitionne également la mise en place d'un système de ciblage commun au secteur de la protection sociale et un registre social unique des ménages pauvres et vulnérables (RSU)
- Activités génératrices de revenus (AGR) : Celles-ci se focalisent localement sur la chaîne des valeurs de l'agriculture, le petit élevage, l'agroforesterie, le petit commerce et l'artisanat
- Actions accélératrices du bien-être social (Infrastructures sociales d'appoints)

Le projet est en cours depuis 2012. Déjà 35 000 ménages en ont été bénéficiaires. 540 villages sont couverts dans 12 régions des zones centre, nord et ouest du pays en 2018 (Poro, Bagoué, Tchologo, Hambol, Kabadougou, Folon, Bafing, Tonpki, Gbêkê, Worodougou, Béré et Bounkani).



#### Résultats attendus

##### *Au niveau des populations*

- 50 000 ménages concernés à fin 2018, 80 000 ménages en 2019, et 125 000 ménages en 2020
- **750 000 personnes bénéficiaires directs** sur l'ensemble du territoire national à fin 2020
- **650 000 personnes sorties de l'extrême pauvreté** contribuent à l'amélioration de l'économie locale avec des revenus annuels équivalents à 12 fois le SMIG du pays
- **Engagement de 250 000 ménages** à la promotion de la cohésion sociale et à la paix dans leurs communautés et villages

##### *Au niveau des infrastructures sociales de base*

- **30 centres de santé** (réhabilitation, eau potable et sanitaire), **35 foyers polyvalents** (social et culturel) et **110 pompes hydrauliques villageoises réhabilitées** ou réalisées

## Axe 2 : Renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants

### Mesure 2.1: L'amélioration des conditions d'étude et d'encadrement des élèves



#### Description

##### *Le recrutement des enseignants:*

La mesure vise à combler le déficit en enseignants à tous les niveaux d'éducation primaire et secondaire publics. Le déficit en enseignants est évalué à : 2 000 professeurs de lycée; 3 000 professeurs de collège et 5 300 instituteurs, soit un total de 10 300 enseignants. Ce programme sera lancé dans le courant de l'année 2019.

##### *L'équipement en tables-bancs des établissements*

La mesure vise à doter les écoles du primaire et secondaire publics de tables-bancs, afin de favoriser leur capacité à accueillir plus d'élèves chaque année.

En fin 2018, 140 000 tables-bancs étaient en cours de déploiement par l'opérateur SIMDCI. En 2019, 110 000 autres tables-bancs seront acquises dans le cadre des nouveaux marchés et en 2020, il est prévu près de 250 000 tables-bancs.



#### Résultats attendus

##### *Impacts directs*

- **10 300 jeunes diplômés** insérés professionnellement avec un revenu allant de **100 000 à 150 000 FCFA par mois**
- Environ **755 000 élèves** bénéficieront de tables-bancs de qualité

##### *Impacts indirects*

- Comblent le déficit en enseignants et améliorent le niveau d'effectivité et de qualité des cours dans les écoles
- Employer et créer de la valeur ajoutée dans le secteur de la menuiserie
- Réduire les charges des parents d'élèves par l'allègement des besoins de cotisations pour les COGES

## Axe 2 : Renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants

### Mesure 2.2 : L'amélioration des conditions de vie des élèves en milieu scolaire par la construction de latrines dans les écoles des villages



#### Description

Selon l'enquête à indicateurs multiples (MICS) initiée par le Ministère du Plan en 2016, le taux de défécation à l'air libre au niveau national est de 22%. En milieu urbain, il est de 3% et malheureusement de 39% en milieu rural. Le pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement amélioré est de 32% dont 39% en milieu urbain et 16% en milieu rural.

Sur les 8 780 écoles primaires publiques, seulement 2 930 disposent de latrines fonctionnelles, soit 33% (Annuaire Statistique du primaire 2017-2018). L'absence de latrines dans les écoles oblige les élèves et les enseignants à pratiquer la défécation en plein air. Cette situation dégradante suscite un sentiment de honte et augmente le risque de viol des jeunes filles. De plus, il est estimé que 780 000 enfants meurent chaque année de maladies diarrhéiques en Afrique.

C'est dans ce contexte qu'est mis en place le projet de latrinisation des écoles dans les villages déclarés Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL).



#### Résultats attendus

- Les conditions de vie des élèves et encadreurs seront améliorées **dans près de 900 écoles**
- Les élèves ont accès à des latrines améliorées avec dispositif de lavage des mains
- La prolifération de maladies diarrhéiques est limitée

**Axe 3 : Favoriser l'accès des populations au logement, à l'eau potable, à l'énergie, au transport, aux biens de grande consommation**

**Mesure 3.1: La baisse du tarif social de l'électricité**



**Description**

Le coût de l'électricité représente une part importante des charges des ménages en Côte d'Ivoire. De nombreux ménages peinent à payer leurs factures d'électricité au tarif actuel. A cet effet, l'Etat a décidé de la mise en place de cette mesure, en vue de la baisse du tarif social de l'électricité.

***Mesure en application  
depuis le 1er janvier 2019***



**Résultats attendus**

- **Environ 850 000 ménages** à revenu modeste connaîtront une baisse de charge en matière d'électricité, soit 21 % des ménages de Côte d'Ivoire

### Axe 3 : Favoriser l'accès des populations au logement, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation

#### Mesure 3.2 : L'accélération de l'accès à l'électricité par le renforcement du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) et Programme Electricité Pour Tous (PEPT)



##### Description

###### *Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)*

Le PRONER a été élaboré sur instructions du Chef de l'Etat, en vue d'accroître le nombre de localités ayant accès à l'électricité et de corriger les disparités constatées au niveau du taux de couverture dans les régions. Ce programme vise à électrifier toutes les localités ayant au moins 500 habitants à l'horizon 2020 et pratiquement la totalité des localités de la Côte d'Ivoire d'ici 2025.

Le PRONER a été adopté en Conseil des Ministres le 2 juillet 2013. A fin 2011, la Côte d'Ivoire comptait 2 847 localités électrifiées sur les 8 513 que compte le pays. En 2018, ce nombre est passé à 4 940, traduisant les efforts du Gouvernement dans le secteur. Le taux de couverture nationale en électricité ressortait à 58% au 31 décembre 2018.

###### *Programme Electricité Pour Tous (PEPT)*

En 2013, sur 4 millions de ménages vivant en Côte d'Ivoire, 2,7 millions vivaient dans une localité électrifiée. Sur cette population, seulement 1,1 million de ménages environ bénéficient d'un branchement/abonnement à l'électricité, soit une proportion de seulement 40 %. Afin d'assouplir les modalités d'acquisition des branchements et abonnements, l'Etat a décidé de la mise en place du projet PEPT. Celui-ci offre une approche intégrée, associée à une facilité de paiement, comprenant le raccordement au réseau électrique, la réalisation de l'installation intérieure sur une base standardisée et la vérification de conformité.



##### Résultats attendus

###### *Impacts directs*



###### *PRONER*

- Pour 2019, Electrification de **454 localités** de plus de 500 d'habitants
- Pour 2020, Electrification de **500 localités** supplémentaires

###### *PEPT*

- 400 000 nouveaux branchements / abonnements sur 2019 – 2020
- Fourniture de l'électricité à domicile pour 2,4 millions de personnes

###### *Impacts indirects*

- Amélioration des conditions d'étude des élèves le soir
- Meilleur accès des populations à l'information par la TV et la Radio
- Amélioration de l'économie locale par le développement de l'artisanat, la transformation et la conservation de produits
- Meilleur fonctionnement des centres de santé (conservation des sérums et vaccins, intervention de nuit, fonctionnement d'appareil électrique médical ...)

### Axe 3 : Favoriser l'accès des populations au logement, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation

#### Mesure 3.3 : L'accélération du Programme des Logements Sociaux

##### Description



Dans le cadre du Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques (PPLSE), et conformément aux objectifs gouvernementaux, les responsabilités ont été départagées entre l'Etat et les opérateurs privés pour la réalisation des logements.

- ✓ L'Etat a pour rôle d'identifier des parcelles, de purger les droits coutumiers et de les mettre à la disposition des promoteurs privés ; de réaliser ou prendre en charge le coût des études et des travaux de VRD primaires ; d'accorder des exonérations fiscales aux promoteurs immobiliers ; de faciliter l'octroi aux acquéreurs de conditions de financement adaptées, notamment en garantissant un taux de crédit acquéreur à 5,5% ; d'enrôler les acquéreurs potentiels et de s'assurer du respect des critères d'éligibilité.
- ✓ Les promoteurs immobiliers sont chargés de réaliser les VRD secondaires ; de construire les logements, en privilégiant dans les programmes les immeubles collectifs avec un minimum de 60% de logements sociaux et économiques ; de commercialiser les logements achevés aux acquéreurs préalablement enrôlés.



##### Résultats attendus



##### Impacts directs

- Purge des droits coutumiers sur l'ensemble des sites
- Réalisation des VRD primaires ( assainissement et canalisations, voiries, adduction en eau potable, desserte en électricité) sur l'ensemble des sites

##### Impacts indirects

- Mise à disposition de **65 680 logements sociaux** habitables sur les 4 sites : Songon, Bassam, Bingerville et la cité ADO
- Environ **1 million d'Ivoiriens impactés** par la mesure

## Axe 4 : Accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés à des revenus et à un emploi décent et stable

### Mesure 4.1: Le développement d'activités d'autonomisation en faveur des jeunes et des femmes



#### Description

Le Gouvernement travaille à apporter une solution à la problématique de l'emploi, notamment au profit des jeunes et des femmes, à travers une combinaison de trois grands axes d'intervention, à savoir: (i) la mise en place d'une forte dynamique de croissance économique et des mesures d'incitation pour favoriser le développement du secteur privé et partant, la création d'emploi, (ii) les recrutements directs dans le secteur public et parapublic et (iii) l'appui à la création d'emplois dans le cadre de la formation et l'accompagnement à l'emploi ainsi qu'à l'auto-emploi. Les dispositions du PS Gouv relatives à l'amélioration de l'emploi portent sur le dernier point.

Cette mesure se décline en 5 projets :

- ✓ Le projet d'autonomisation de la femme (SWEDD) qui vise l'auto-détermination chez les jeunes filles et femmes
- ✓ Le développement de l'entrepreneuriat qui consiste à financer des projets structurés de création d'entreprises formelles
- ✓ Le développement des compétences qui vise le renforcement des capacités des jeunes à travers des formations qualifiantes de reconversion, de réorientation, et d'apprentissage, ...
- ✓ Le programme de mise en stage, qui est un programme d'aide à l'embauche par des stages de qualification et de professionnalisation et
- ✓ Les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO)



#### Résultats attendus



Autonomiser **112 462** jeunes filles et garçons à travers :

- Le projet SWEDD : **22 620** jeunes filles et femmes
- L'entrepreneuriat : **55 466** jeunes
- La mise en stage : **17 876** jeunes
- Le développement de compétences : **16 500** jeunes

## Axe 5 : Créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire

### Mesure 5.1: Le renforcement du Programme d'accès à l'eau potable en milieu rural



#### Description

L'alimentation en eau potable des populations en zone rurale est assurée majoritairement à partir de forages munis de Pompe à Motricité Humaine (PMH). Le vieillissement du parc des PMH dont l'âge moyen est de 20 ans et à leur surexploitation consécutive à l'accroissement de la population (on estime à 8 000 le besoin d'ouvrages complémentaires) induit de fréquentes pannes. 40 % du parc est estimé comme étant en panne.

Le nombre total d'ouvrages réalisés est estimé à 23 000, dont 17 137 en exploitation. Ces ouvrages sont gérés par 6 733 Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) à partir des sommes collectées auprès des populations pour l'accès à l'eau.



#### Résultats attendus

- Réhabiliter, réparer et garantir le fonctionnement continu de **21 000 pompes à motricité humaine** sur toute l'étendue du territoire national
- Fournir l'eau à environ **10 000 villages bénéficiaires** sur l'étendue du territoire
- Garantir l'accès pérenne à l'eau potable pour les **11 millions** de personnes vivant en milieu rural

## Axe 5 : Créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire

### Mesure 5.2 : La maîtrise des charges de transport sur les denrées vivrières grâce au reprofilage sur tout le territoire national de 120 000 km de routes en terre et de pistes rurales



#### Description

La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau d'environ 82 553 km de routes constitués de 6 385 km de routes bitumées (dont 247 km d'Autoroute, 118 km de routes bitumées nouvellement), 966 km de routes en terre en cours de bitumage, 39 km d'Autoroute en démarrage de travaux et 75 162,08 km de routes en terre. Au cours des crises successives qu'a connues le pays, le réseau de routes en terre s'est progressivement dégradé pour atteindre un taux de 15% de routes et pistes jugées en bon état.

Afin de remettre le réseau routier en état et le rendre plus performant, le Gouvernement a prévu dans le Programme d'Entretien Routier 2018-2020, le reprofilage de 120 000 km de routes en terre sur la période, soit environ 40 000 km de routes en terre par an repartis sur les 31 régions et les 2 Districts autonomes.

***Actuellement, seulement 15 % des routes en terre et des pistes rurales sont classées en bon état***



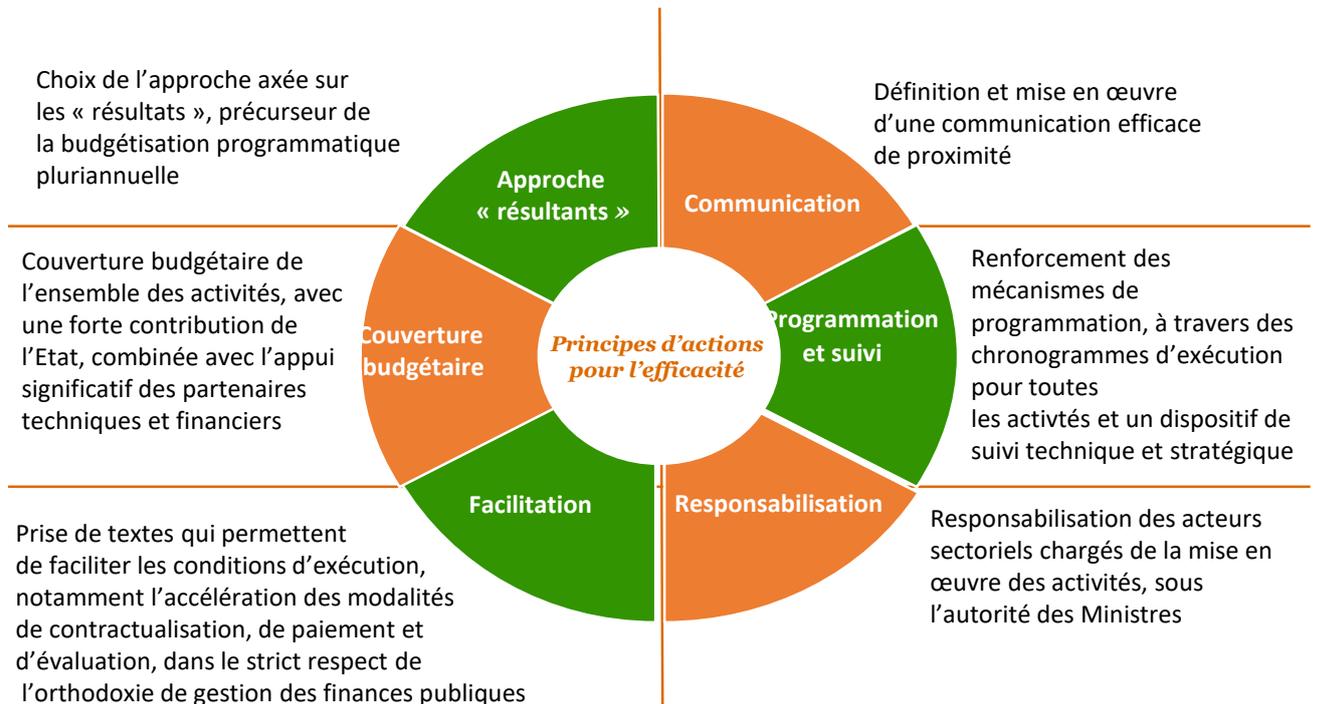
#### Résultats attendus

- Amélioration des conditions de circulation des populations dans les **31 régions et 2 Districts autonomes**
- Amélioration des conditions d'acheminement des productions agricoles vers les centres urbains
- Création d'emplois par la mise en activité et la formation des PME (**165 PME encadrées par 8 bureaux de contrôle**)
- Reprise d'un cycle régulier d'entretien et de réhabilitation des routes en terre et des pistes rurales



## PSGouv : une gouvernance financière et des procédures efficaces

Dans un souci d'efficacité de la mise en œuvre, le Premier Ministre a fixé les principes d'actions suivants :



## PSGouv : un dispositif de pilotage actif et réactif pour accélérer la mise en œuvre



# Annexe: chiffrage du PSGouv

		Mesures/projets	Coût total en Millions de FCFA sur la période 2019-2020	Coûts 2019	Coûts 2020	Total financements identifiés 2019-2020	Financement à trouver (2019 - 2020)
AXE 1	Mesure 1.1	<b>Mesures Santé</b>	<b>92 015</b>	<b>47 330</b>	<b>44 685</b>	<b>89 015</b>	<b>-3 000</b>
		Renforcement du programme de la Gratuité ciblée	36 000	18 000	18 000	33 000	-3 000
	Mesure 1.2	Renforcement du Programme élargi de vaccination	56 015	29 330	26 685	56 015	0
	Mesure 1.3	<b>CMU</b>	<b>48 440</b>	<b>31 459</b>	<b>16 981</b>	<b>30 281</b>	<b>-18 159</b>
		Mise à niveau de l'offre de soins de 150 établissements publics	17 845	7 564	10 281	17 845	0
		Equipement des établissements militaires	2 436	2 436	0	2 436	0
		Disponibilité du médicament	15 359	15 359	0	5 000	-10 359
		MUGEFCI Prise en charge des cotisations	2 600	2 600	0	0	-2 600
		Prise en charge des indigents	10 200	3 500	6 700	5 000	-5 200
	Mesure 1.4	<b>Filets sociaux</b>	<b>93 833</b>	<b>47 258</b>	<b>46 575</b>	<b>87 603</b>	<b>-6 230</b>
Filets sociaux productifs		93 833	47 258	46 575	87 603	-6 230	
AXE 2	Mesure 2.1	<b>Mesures Education</b>	<b>41 893</b>	<b>12 433</b>	<b>29 460</b>	<b>41 893</b>	<b>0</b>
		Acquisition de tables bancs	21 600	6 600	15 000	21 600	0
		Recrutement d'enseignants	20 293	5 833	14 460	20 293	0
	Mesure 2.2	<b>Latrénisation des écoles</b>	<b>6 788</b>	<b>2 715</b>	<b>4 073</b>	<b>2 715</b>	<b>-4 073</b>
Latrénisation		6 788	2 715	4 073	2 715	-4 073	
AXE 3	Mesure 3.1	<b>Mesures Electricité</b>	<b>225 902</b>	<b>109 207</b>	<b>116 695</b>	<b>152 782</b>	<b>-73 120</b>
		Baisse Tarif social de l'électricité*				0	0
	Mesure 3.2	Accélération de l'accès à l'électricité PRONER	170 352	79 755	90 597	117 775	-52 577
		Accélération de l'accès à l'électricité PEPT	55 550	29 452	26 098	35 007	-20 543
	Mesure 3.3	<b>Accélération du programme de logements sociaux</b>	<b>62 228</b>	<b>52 228</b>	<b>10 000</b>	<b>20 000</b>	<b>-42 228</b>
AXE 4	Mesure 4.1	Logements sociaux	62 228	52 228	10 000	20 000	-42 228
		<b>Autonomisation des jeunes et des femmes</b>	<b>49 601</b>	<b>25 778</b>	<b>23 823</b>	<b>39 084</b>	<b>-10 517</b>
		Entreprenariat	21 000	11 400	9 600	16 068	-4 932
		Mise en stage	5 670	2 559	3 111	3 887	-1 783
		Développement des compétences	8 275	5 413	2 862	7 113	-1 162
		THIMO	4 160	2 151	2 009	3 141	-1 019
AXE 5	Mesure 5.1	Autonomisation des femmes :SWEDD	10 496	4 255	6 241	8 875	-1 621
		<b>Accès à l'eau</b>	<b>12 800</b>	<b>6 000</b>	<b>6 800</b>	<b>12 800</b>	<b>0</b>
	Mesure 5.2	Renforcement du programme d'accès à l'eau potable en milieu rural	12 800	6 000	6 800	12 800	0
		<b>Entretien des routes</b>	<b>94 000</b>	<b>47 000</b>	<b>47 000</b>	<b>94 000</b>	<b>0</b>
		Reprofilage de pistes rurales	94 000	47 000	47 000	94 000	0
		<b>Total des projets du PSGouv</b>	<b>727 500</b>	<b>381 408</b>	<b>346 092</b>	<b>570 173</b>	<b>-157 327</b>

\*Le coût de cette mesure sur les deux années est de 09 Mds F CFA et sa mise en oeuvre est prise en charge par le secteur de l'électricité

